

ÉTATS FINANCIERS

FONDS BELL
31 décembre 2016

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
Fonds Bell

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Fonds Bell, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2016 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds Bell au 31 décembre 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

A handwritten signature in black ink that reads "Shingy Butts Good" on the top line and "LLP" on the bottom line.

Toronto (Ontario)
Le 28 mars 2017

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Fonds Bell

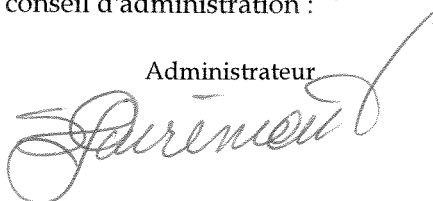
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre	2016 \$	2015 \$
ACTIF		
FONDS D'EXPLOITATION		
Encaisse	345 880	215 105
Dépôts à terme, à la juste valeur [note 8]	10 000 000	11 399 566
Placements, à la juste valeur [note 8]	4 700 723	5 171 741
Débiteurs [notes 4 et 8]	<u>3 236 735</u>	<u>3 229 627</u>
	18 283 338	20 016 039
FONDS DE DÉVELOPPEMENT AFFECTÉ		
Placements, à la juste valeur [note 8]	10 000 000	10 000 000
FONDS DE PROJETS SPÉCIAUX		
À recevoir du Fonds d'exploitation	730 000	-
Dépôts à terme, à la juste valeur [note 8]	-	600 000
Total de l'actif	29 013 338	30 616 039
PASSIF ET SOLDE DES FONDS		
FONDS D'EXPLOITATION		
Charges à payer	31 740	38 426
À payer au Fonds de projets spéciaux	730 000	-
Solde du Fonds [note 3]	<u>17 521 598</u>	<u>19 977 613</u>
	18 283 338	20 016 039
FONDS DE DÉVELOPPEMENT AFFECTÉ		
Solde du Fonds [note 3]	10 000 000	10 000 000
FONDS DE PROJETS SPÉCIAUX		
Solde du Fonds [note 3]	730 000	600 000
Total du passif et du solde des fonds	29 013 338	30 616 039

Voir les notes afférentes aux états financiers

Approuvés par le conseil d'administration :

Administrateur



Administrateur



Fonds Bell
ÉTAT DES RÉSULTATS

Exercice clos le 31 décembre	2016 \$	2015 \$
FONDS D'EXPLOITATION		
Produits		
Apports	17 244 266	18 087 698
Revenu de placement	<u>1 354 980</u>	<u>955 755</u>
	<u>18 599 246</u>	<u>19 043 453</u>
Charges		
Administration	681 856	674 755
Charges de programmes de fonds	213 108	206 112
Programme de soutien professionnel	73 708	56 005
Gestion des placements	<u>35 008</u>	<u>34 924</u>
	<u>1 003 680</u>	<u>971 796</u>
Produits d'exploitation, avant les distributions des fonds	17 595 566	18 071 657
Distributions des fonds [note 7]	<u>19 801 387</u>	<u>17 501 960</u>
Bénéfice (perte) d'exploitation pour l'exercice	<u>(2 205 821)</u>	569 697
Bénéfice (perte) et augmentation (diminution) de l'actif net pour l'exercice	<u>(2 205 821)</u>	569 697
FONDS DE DÉVELOPPEMENT AFFECTÉ		
Gain (perte) latent(e) sur les placements	<u>(100 194)</u>	(114 085)
Augmentation (diminution) de l'actif net pour l'exercice	<u>(100 194)</u>	(114 085)

Voir les notes afférentes aux états financiers

Fonds Bell

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Exercice clos le 31 décembre	2016 \$	2015 \$
FONDS D'EXPLOITATION		
Solde, à l'ouverture de l'exercice	19 977 613	19 672 001
Bénéfice (perte) et augmentation (diminution) de l'actif net pour l'exercice	(2 205 821)	569 697
Transfert au Fonds de projets spéciaux	(150 000)	(150 000)
Transfert au du Fonds de développement affecté	(100 194)	(114 085)
Solde, à la clôture de l'exercice	17 521 598	19 977 613
FONDS DE DÉVELOPPEMENT AFFECTÉ		
Solde, à l'ouverture de l'exercice	10 000 000	10 000 000
Augmentation (diminution) de l'actif net pour l'exercice	(100 194)	(114 085)
Transfert du (au) Fonds d'exploitation	100 194	114 085
Solde, à la clôture de l'exercice	10 000 000	10 000 000
FONDS DE PROJETS SPÉCIAUX		
Solde, à l'ouverture de l'exercice	600 000	450 000
Charges, de l'actif net pour l'exercice	(20 000)	
Transfert du Fonds d'exploitation	150 000	150 000
Solde, à la clôture de l'exercice	730 000	600 000

Voir les notes afférentes aux états financiers

Fonds Bell
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice clos le 31 décembre	2016 \$	2015 \$
FONDS D'EXPLOITATION		
Activités de fonctionnement		
Rentrées de fonds provenant des apports et du revenu de placement	18 003 663	18 609 800
Sorties de fonds – fournisseurs	(1 010 366)	(985 529)
Sorties de fonds – distributions des fonds	<u>(19 801 387)</u>	<u>(17 501 960)</u>
Rentrées (sorties) de fonds – activités de fonctionnement	<u>(2 808 090)</u>	<u>122 311</u>
Activités d'investissement		
Produit de la vente de placements	4 623 129	1 736 618
Acquisition de placements	<u>(1 684 264)</u>	<u>(1 865 579)</u>
Rentrées (sorties) de fonds – activités d'investissement	<u>2 938 865</u>	<u>(128 961)</u>
Augmentation (diminution) de l'encaisse au cours de l'exercice	130 775	(6 650)
Encaisse, à l'ouverture de l'exercice	215 105	221 755
Encaisse, à la clôture de l'exercice	345 880	215 105

Voir les notes afférentes aux états financiers

Fonds Bell

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2016

1. NATURE DE L'ORGANISME

Le Fonds Bell (« l'Organisme ») a été constitué à titre d'organisme sans but lucratif en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* le 2 septembre 1997. En février 2014, le Fonds de la radiodiffusion et des nouveaux médias de Bell a été renommé Fonds Bell.

L'Organisme dépend des contributions financières de Bell TV et de Cablevision du Nord et a été constitué en vue d'encourager et d'accroître la production de matériel à contenu canadien destiné au marché local des nouveaux médias et de la diffusion, et plus particulièrement pour encourager la collaboration entre ces deux secteurs et produire un contenu interactif qui tient compte des besoins et pratiques actuels et en émergence de l'industrie.

De plus, les bénéfices tangibles de BCE CTV ont octroyé un don au Fonds afin d'encourager le développement des nouveaux médias et du contenu interactif, de même que pour promouvoir le développement professionnel.

En vertu de l'article 149(1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), l'Organisme n'est pas assujetti à l'impôt sur le revenu.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Présentation des états financiers

Ces états financiers ont été préparés selon la méthode de la comptabilité par fonds affectés. Le solde des fonds est composé des éléments suivants :

Fonds d'exploitation

Le Fonds d'exploitation comprend toutes les activités d'exploitation de l'Organisme, notamment l'apport financier de Bell TV et de Cablevision du Nord, le revenu de placement, les charges d'exploitation et d'administration, les distributions des fonds et les gains et les pertes réalisés et latents sur les placements détenus par le Fonds d'exploitation, de même que les gains et les pertes réalisés et latents sur les placements détenus par le Fonds de développement affecté tels que ceux-ci ont été attribués par le conseil.

Fonds de développement affecté

Le Fonds de développement affecté consiste en une dotation de 10 000 000 \$ provenant des bénéfices tangibles de BCE CTV. Ce Fonds est réglementé par le conseil d'administration. Le revenu gagné par le Fonds de développement affecté appartient au Fonds d'exploitation et est, par conséquent, inclus dans le Fonds d'exploitation. Les gains et les pertes latents sur les placements détenus par le Fonds de développement affecté sont compris dans ce Fonds ou

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2016

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Fonds de développement affecté (suite)

peuvent être alloués au Fonds d'exploitation par le conseil à sa discrétion. Comme ce Fonds ne présente pas de solde d'encaisse, un état des flux de trésorerie n'est pas présenté.

Fonds de projets spéciaux

Le Fonds de projets spéciaux représente l'affectation, par le conseil, d'une somme provenant du Fonds d'exploitation et correspondant à la partie non utilisée de la composante maximale accordée par le Conseil canadien de la radio et de la télévision qui est réservée aux charges d'administration et incluse dans l'apport financier annuel reçu de BellTV et de Bell Aliant. Le conseil accumule ces montants affectés dans le Fonds de projets spéciaux afin de les utiliser pour financer des projets approuvés par celui-ci, notamment de la recherche ou d'autres projets spéciaux qui visent à mettre davantage en lumière le mandat général de l'Organisme et à mieux sensibiliser le public à son égard. Le conseil limite en tout temps le solde du Fonds de projets spéciaux à 750 000 \$. Pour toute année donnée, si les circonstances le permettent, le conseil peut retourner une partie ou la totalité des sommes non utilisées du Fonds de projets spéciaux au Fonds d'exploitation.

Incertitude d'évaluation

La préparation des états financiers conformément aux PCGR du Canada exige que la direction formule des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants constatés de l'actif et du passif et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants constatés des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations comprennent la réalisation finale de la juste valeur des placements. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Encaisse – Fonds d'exploitation

L'encaisse est définie comme étant les liquidités en banque, moins les chèques en circulation.

Placements – Fonds d'exploitation et Fonds de développement affecté

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de règlement et les placements sont inscrits à la juste valeur. Les placements comprennent des caisses en gestion commune d'actions canadiennes et d'actions étrangères, de même que des titres à revenu fixe, dont des caisses en gestion commune, des bons du Trésor, des obligations, des débetures et des billets à ordre.

Évaluation des placements

La juste valeur des placements à la clôture de l'exercice s'établit comme suit :

- a) Les titres inscrits à une bourse des valeurs mobilières reconnue sont évalués en fonction de leurs cours acheteur pour les placements détenus.
- b) Les billets à court terme, les bons du Trésor et les obligations sont évalués selon la moyenne des cours acheteur déterminés par des courtiers en valeurs reconnus.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2016

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont des coûts différentiels autres que les frais de portefeuille directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la liquidation d'un placement, dont les commissions et les frais versés aux agents, aux conseillers et aux courtiers, les droits versés aux organismes de réglementation et aux bourses des valeurs mobilières, les droits de mutation et les autres droits. L'Organisme n'engage aucuns frais de cette nature.

Dans l'état des flux de trésorerie du Fonds d'exploitation, le produit de la vente de placements et les acquisitions de placements sont présentés déduction faite des opérations de placement à court terme, dont les dépôts bancaires à terme, les bons du Trésor du Canada et les obligations du gouvernement du Canada comportant une échéance de moins de 365 jours.

Constatation des produits – Fonds d'exploitation et Fonds de développement affecté

L'Organisme a recours à une comptabilité d'exercice selon laquelle il constate le revenu d'intérêt à mesure qu'il est gagné et le revenu de dividendes lorsqu'il est reçu. L'apport financier de Bell TV et de Cablevision du Nord est comptabilisé en fonction des engagements mensuels. Les gains et les pertes réalisés sur les opérations de placement sont inscrits à la date de règlement.

Les gains et les pertes réalisés et latents sur les opérations de placement sont calculés selon le coût moyen.

Distributions des fonds – Fonds d'exploitation

Les contrats de financement conclus entre l'Organisme et les entreprises de production indépendantes ainsi qu'avec les organismes de perfectionnement professionnel contiennent des conditions précises que les entreprises et organismes doivent remplir afin d'avoir droit aux fonds. L'Organisme constate ses engagements contractuels comme charge de distributions des fonds dans l'état des résultats lorsque ces conditions précises sont remplies. Les engagements de financement relatifs aux projets qui n'ont pas rempli les conditions requises sont présentés dans la note afférente aux états financiers concernant les engagements.

Immobilisations

L'Organisme passe en charges tous les achats d'immobilisations qui ne comportent pas un coût important. De façon générale, ces immobilisations peuvent être des meubles, de l'équipement de bureau et de l'équipement informatique en remplacement d'immobilisations existantes. Si, pour toute année donnée, les achats d'immobilisations sont supérieurs aux limites susmentionnées, ils sont capitalisés et amortis sur leur durée de vie utile estimative de trois à cinq ans selon la méthode de l'amortissement linéaire.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2016

3. OBJECTIFS, POLITIQUES ET PROCESSUS À L'ÉGARD DE LA GESTION DU CAPITAL

Le capital de l'Organisme est composé d'actifs nets investis dans des fonds non affectés, représentés par le Fonds d'exploitation et le Fonds de projets spéciaux, ainsi que dans des fonds grevés d'affectations d'origine externe, représentés par le Fonds de développement affecté.

L'Organisme investit les fonds non affectés pour veiller à ce que son personnel dispose des installations administratives nécessaires à la gestion de ses différents programmes sur une base annuelle, tout en continuant de détenir les placements dans le Fonds de développement affecté conformément aux restrictions externes.

Les budgets sont préparés par la direction et font ensuite l'objet d'une révision, d'une approbation et d'un suivi par le conseil d'administration. Les placements sont effectués en fonction de prévisions afférentes aux besoins de financement et les décisions de placement importantes sont approuvées par le conseil d'administration.

4. DÉBITEURS

Les débiteurs se composent principalement de sommes à recevoir de Bell TV et de revenus d'intérêts courus sur les placements.

5. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus de l'apport financier de Bell TV et des sommes à recevoir de ces sociétés, lesquels sont présentés séparément dans les états financiers, l'Organisme a versé une prime et des honoraires professionnels de 5 000 \$ (3 500 \$ en 2015) au président du conseil d'administration. Des primes de 12 500 \$ (12 500 \$ en 2015) ont également été versées à des administrateurs autres que les administrateurs dirigeants et employés de Bell Canada, de BCE ou de toutes les sociétés qui leur sont affiliées.

6. CHARGES D'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice, l'Organisme a versé la somme de 66 230 \$ (70 080 \$ en 2015) au Fonds indépendant de production pour les frais d'administration partagés de l'Organisme.

Fonds Bell

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2016

7. ENGAGEMENTS

Au cours de 2016, l'Organisme a autorisé le financement de projets et d'activités de développement qui n'ont pas été achevés. De ce fait, à la clôture de l'exercice, les sommes à verser en vertu de ces projets s'établissent comme suit :

	Engagements non versés	Montants versés	Solde à verser à la clôture de l'exercice
	\$	\$	\$
Montants autorisés en 2016			
Subventions - volet radiodiffusion	3 920 683	(1 974 964)	1 945 719
Subventions - volet nouveaux médias	16 176 520	(9 340 234)	6 836 286
Subventions - développement	596 780	(427 130)	169 650
Subventions - programme « Pilot »	364 900	(150 000)	214 900
Subventions - programme « Performance Accelerator »	<u>276 150</u>	<u>(225 765)</u>	<u>50 385</u>
	21 335 033	12 118 093)	9 216 940
Financement autorisé en 2015 et non versé	7 357 263	(5 053 657)	2 303 606
Financement autorisé en 2014 et non versé	2 686 990	(1 602 628)	1 084 362
Financement autorisé en 2013 et non versé	932 532	(633 732)	298 800
Financement autorisé en 2012 et non versé	500 052	(340 877)	159 175
Financement autorisé en 2011 et non versé	165 550	(35 700)	129,850
Financement autorisé en 2010 et non versé	16 700	(16,700)	-
	32 994 120	(19 801 387)	13 192 733

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Exposition aux risques et gestion des risques

En raison de ses activités de placement, l'Organisme est exposé à divers risques associés aux instruments financiers, tels qu'ils sont définis dans le chapitre 3856 du *Manuel de CPA Canada*. L'exposition de l'Organisme aux risques financiers est principalement concentrée dans son portefeuille de placements; les risques importants et pertinents sont présentés ci-dessous.

b) Risque lié à la concentration des placements du portefeuille

Le risque lié à la concentration survient lorsque l'Organisme investit dans un nombre limité de titres individuels ou dans des titres issus d'un nombre restreint de secteurs d'activité.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2016

8. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

b) Risque lié à la concentration des placements du portefeuille (suite)

À la clôture de l'exercice, le portefeuille de placements de l'Organisme, totalisant 14 700 723 \$ (15 171 141 \$ en 2015), soit des sommes de 4 700 723 \$ (5 171 128 \$ en 2015) et de 10 000 000 \$ (10 000 000 \$ en 2015) détenues respectivement par le Fonds d'exploitation et le Fonds de développement affecté, était composé d'un certain nombre de placements individuels et de secteurs d'activité répartis parmi les vastes catégories d'actif, dont les actions, les obligations et débetures à revenu fixe et les caisses en gestion commune. Le conseil d'administration de l'Organisme cherche à minimiser les répercussions potentiellement négatives de ces risques en ayant recours aux services d'un gestionnaire en placements professionnel et indépendant pour gérer le portefeuille, en diversifiant le portefeuille et en fournissant des lignes directrices précises au gestionnaire en fonction desquelles la performance du portefeuille est évaluée. Une société de fiducie indépendante assure la garde des placements du portefeuille de l'Organisme et prépare un relevé des opérations de placement effectuées par le gestionnaire sur une base mensuelle. Ce relevé est basé sur la date de règlement.

De plus, l'Organisme investit dans des dépôts à terme auprès d'une institution financière canadienne qui, à la clôture de l'exercice, totalisaient 10 000 000 \$ (11 399 566 \$ en 2015).

L'Organisme est d'avis que son portefeuille n'est exposé à aucun risque important à l'égard des pertes à la réalisation de placements étant donné la concentration du portefeuille soit dans un nombre limité de placements individuels, soit dans des placements issus d'un secteur d'activité particulier.

c) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque qu'une contrepartie à un instrument financier manque à une obligation ou à un engagement conclu avec l'Organisme, y compris les opérations sur les titres et le recouvrement des montants à recevoir.

Toutes les opérations boursières portent sur des titres cotés sur une bourse canadienne reconnue et sont effectuées par un courtier approuvé. Afin de minimiser les possibilités d'un défaut de règlement, les titres sont échangés contre paiement simultanément au moyen des services d'un dépositaire central ou d'une agence de compensation et de dépôt, ou les deux.

L'Organisme est d'avis que son portefeuille n'est exposé à aucun risque de perte important découlant du risque de crédit.

Comme les autres actifs financiers regroupent les débiteurs, qui représentent l'intérêt couru sur les obligations détenues dans le portefeuille et les sommes à recevoir de Bell TV et les dépôts à terme auprès d'une institution financière canadienne, l'Organisme n'est exposé à aucun risque important afférent au recouvrement des montants à recevoir.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2016

8. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

d) Risque de change

Le risque de change survient lorsque la juste valeur des instruments financiers libellés dans une devise autre que le dollar canadien, qui est la monnaie fonctionnelle de l'Organisme, fluctue en raison des variations du taux de change.

À la clôture de l'exercice, le portefeuille de l'Organisme comprenait environ 7,83 % (16,9 % en 2015) de placements libellés en devises, principalement en dollars américains, qui ont été convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice.

L'Organisme est d'avis que son portefeuille n'est exposé à aucun risque important à l'égard de pertes causées par le risque de change.

e) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt survient lorsque la juste valeur des instruments financiers portant intérêt fluctue en raison des variations de taux d'intérêt en vigueur sur le marché. L'encaisse, les dépôts à court terme, les débiteurs et les charges à payer n'exposent pas l'Organisme à un risque de taux d'intérêt important.

Les fonds canadiens à revenu fixe représentent 44,4 % (48,0 % en 2015) du portefeuille de placements et sont principalement investis dans un fonds de grande envergure parrainé par une institution financière canadienne. Le taux d'intérêt effectif réalisé au cours de l'exercice est de 3,1 % (3,5 % en 2015).

Les placements sous-jacents du fonds parrainé par l'institution financière canadienne, qui se trouvent dans les fonds canadiens à revenu fixe du portefeuille, regroupent un certain nombre d'obligations et de débiteures émises par différents paliers de gouvernement et diverses sociétés, et comportent des dates d'échéance variées.

L'Organisme est d'avis que le portefeuille n'est exposé à aucun risque important à l'égard de pertes causées par la fluctuation des taux d'intérêt.

f) Risque de liquidité

Le risque de liquidité survient lorsque l'Organisme éprouve des difficultés à honorer ses obligations financières dans les délais prescrits.

À la clôture de l'exercice, le portefeuille de placements de l'Organisme était composé de titres canadiens à court terme portant intérêt, représentant 5,0 % (6,5 % en 2015) du portefeuille, en plus de dépôts à terme, lesquels sont présentés séparément dans l'état de la situation financière.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2016

8. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Risque de liquidité (suite)

L'Organisme est d'avis que le portefeuille n'est exposé à aucun risque de liquidité important.

g) Autre risque de prix

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie d'un instrument financier fluctuent en fonction des changements des cours du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix (les deux premiers ont été abordés aux notes 8 d) et 8 e) ci-dessus).

L'autre risque de prix correspond au risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en fonction des changements des cours du marché, que ces fluctuations soient causées par des facteurs propres à un placement individuel ou à sa société émettrice, ou par d'autres facteurs ayant des incidences sur tous les instruments négociés sur un marché ou au sein d'un segment du marché. Tous les titres sont assujettis au risque de perte de capital. Ce risque est géré par l'entremise d'une sélection prudente des titres et d'autres instruments financiers qui est conforme à la stratégie de placement de l'Organisme et fait l'objet d'un suivi, tel qu'il est décrit au paragraphe 8 b). L'Organisme n'investit pas dans les options, les contrats à terme standardisés ou d'autres contrats sur instrument dérivé. L'exposition la plus importante de l'Organisme à l'autre risque de prix découle de ses placements dans des titres de capitaux propres qui, à la clôture de l'exercice, représentaient 55,6 % (51,6 % en 2015) du portefeuille de placements.

Tel qu'il est indiqué dans le paragraphe 8 b) précédemment, l'Organisme a recours aux services d'un gestionnaire en placements professionnel et évalue sa performance en fonction de critères de placement précis. Les placements du portefeuille sont des titres négociés sur une bourse reconnue et, en vertu de leur nature à long terme et de leur diversité, ils ne comportent aucune condition ou modalité importante qui aurait une incidence majeure sur le montant, l'échéance et la certitude des flux de trésorerie futurs.